



Arrêté Municipal n° 1 du 9 Janvier 2020

Mairie de Desvres
Tél. 03 21 91 67 61
Fax 03 21 83 28 65

Restriction de Circulation Interdiction de stationner Chantier mobile

Dates : du 20 au 24 Janvier 2020.

Adresse : Place Léon Blum, rue de l'Eglise, rue des Potiers et de la Gare.

Objet : Retrait de plafonds lumineux et d'illumination de Noël.

- **Nous**, Maire de DESVRES;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992, révisé.
- **Vu** la demande de SATELEC.
- **CONSIDERANT** qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de la pose de plafonds lumineux.

ARTICLE 1: La circulation sera restreinte et temporairement interdite selon le phasage des travaux. le stationnement interdit, Place Léon Blum, rue de l'Eglise, rue des Potiers et de la Gare, du 20 au 24 Janvier 2020.

ARTICLE 2: Des panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par SATELEC conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire approuvée le 06 Novembre 1992.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié ou affiché en Mairie au lieu habituel d'affichage.

ARTICLE 4 : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Messieurs les agents de la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Desvres sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à SATELEC.

Le Maire,

Marc DEMOLLIENS

Le présent arrêté sera affiché en Mairie le 09/01/2020